

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 10 mars 2026
DELIBERATION n°2026_03_29**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
& DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Joël LALOYLAUX – Marie France MORANT – Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI -Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE (a reçu pouvoir de Valérie RIVÉ) – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Frédérique RAGOT			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Danielle BALLANGER (excusée), François PELLETIER (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Bruno CALMONT (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Thierry PILLAUD (excusé) Pascale BERTEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Jean-Yves ROUSSEAU, Stéphane AUGE, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Philippe BARITEAU	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 04 mars 2026	Télétransmission en préfecture le : 13 MARS 2026 n°: 017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Affichage de la convocation le : 04 mars 2026	Date de publication sur le site Internet : 18 MARS 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire, le 3 février 2026,

Vu le vote du budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Aunis-Sud, le 3 mars 2026,

Vu la décision du président n° 2026D07 du 12 janvier 2026 intitulée « versement d'avance de subventions au titre de 2026 »

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Famille du 12 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale du 12 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2026,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires e présence des membres du bureau communautaire, du 24 février 2026.

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025 en ce qui concerne le volet Enfance, Jeunesse, Famille.

Madame Pascale GRIS conseillère déléguée en charge de l'Enfance Jeunesse Famille informe les membres de l'assemblée que la somme de **867 495 euros** a été inscrite au budget 2026 au titre des subventions relevant de l'Enfance-Jeunesse-Famille, soit à l'identique du budget 2025.

Madame Pascale GRIS rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Enfance-Jeunesse-Famille en janvier 2026 à hauteur de 30% de ce qui avait été accordé en 2025, **aux associations comme suit :**

Bambins d'Aunis	49 313€
Les Petits Galopins	11 944 €
Ilôt Vacances	21 885 €
Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes (PAPJ).....	19 237 €
Relais Petite Enfance Grains de Soleil	4 980 €
Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE)	40 407 €

Soit un total attribué sur avance en janvier 2026 de : 147 766€

Madame Pascale GRIS précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures en mars 2026. Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

POUR L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS STRUCTURELLES

Madame Pascale GRIS propose d'accorder les subventions au titre du mois de mars 2026 pour l'ensemble des subventions structurelles, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2025, comme suit :

Aux Associations :

Aux P'tits Câlines	31 981 €
Bambins d'Aunis*	77 380 €
Les Jolis Mômes.....	21 454 €
Les Petits Galopins*	19 907 €
L'ilôt Vacances*	36 475 €
Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes*	32 062 €
Relais Petite Enfance « Grains de Soleil »*	8 300 €
Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE) *	70 346 €
(Dont enveloppe Mobilité 2026 : 6 000 €)	
Vacances Loisirs le Thou Landrais (VLTl)	29 379 €

Conformément à la convention de financement 2026 – 2029, entre le Centre d'Animation et de Citoyenneté et la Communauté de Communes, **Madame Pascale GRIS**, propose d'accorder 50 % du montant de l'annexe prévisionnelle 2026, comme suit :

Centre d'Animation et de Citoyenneté.....	27 747 €
Soit un total attribué aux associations de	355 031 €

Aux communes membres et SIVOS :

Ardillières	8 337 €
Bouhet	1 067 €
Marsais.....	3 131 €
Surgères.....	9 032 €
Soit un total attribué aux communes membres de	21 567 €

Ballon - Ciré d'Aunis	25 187 €
Genouillé - Saint Crépin	9 077 €
« Les Prés Verts » Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois	10 356 €
Soit un total attribué aux Sivos de	44 620 €

POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR PROJETS AU TITRE DE 2026

Madame Pascale GRIS explique que la commission Enfance Jeunesse Famille a émis un avis favorable pour verser la totalité des subventions accordées sur projets pour les associations comme suit :

Centre d'Animation et de Citoyenneté	2 854 €
Les échiquiers surgériens	3 200 €
Outil en main	1 000 €
Scouts et Guide de France	1 500 €
UDAF 17	3 000 €
Soit un total attribué aux projets de	11 554 €

Soit un total attribué au titre du mois de mars 2026 pour l'ensemble des subventions enfance jeunesse Famille et subventions sur projets de **432 772 €**

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Madame Pascale GRIS précise, que les membres de la commission Enfance-Jeunesse-Famille se réuniront en octobre 2026, pour l'attribution des soldes de subventions sur les modalités 2026 définies ci-dessous et sur étude de demande de nouveaux projets, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée en janvier 2026.

Madame Pascale GRIS précise qu'une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer des modalités adaptées.

En conséquence, la commission Enfance, Jeunesse, Famille du 19 février 2026, a donné un avis favorable aux propositions de modalités comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques",

- **Accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance :**
 - 1,94 euros par heure enfant facturée pour les structures multi-accueils associatives (sur N-1),
 - 6,61 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP (sur N-1),
- **Accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs :**
 - 0,84 euros de l'heure enfant réalisée périscolaire déclarée (réalisée N-1)
 - 0,88 euros de l'heure enfant réalisée extrascolaire déclarée (réalisée N-1)
- **Accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D :**
 - 300 euros pour un stage base BAFA,
 - 270 euros pour un stage approfondissement BAFA,
 - 460 euros pour un stage base BAFD,
 - 300 euros pour un stage approfondissement BAFD.

Pour les subventions (hors calculs automatiques)

- Aides aux projets sur demandes
- Convention de financements en vigueur avec le Centre d'Animation et de Citoyenneté
- Un accompagnement aux postes jeunesse dans les accueils jeunes
- Un accompagnement au Relais Petite Enfance associatif « grains de Soleil »

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- **Donne acte** aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** de l'octroi de subventions, pour le volet enfance jeunesse famille, comme suit :

POUR LE VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- **Arrêt, au titre du mois de mars 2026**, des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations, SIVOS et aux communes membres pour leurs actions en lien avec la politique Enfance, Jeunesse, Famille :

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Subventions attribuées aux communes membres :

Ardillières.....	8 337 €
Bouhet.....	1 067 €
Marsais	3 131 €
Surgères	9 032 €

Subventions attribuées aux S.I.V.O.S :

Ballon - Ciré d'Aunis.....	25 187 €
Genouillé - Saint Crépin.....	9 077 €
« Les Prés Verts » Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois.....	10 356 €

Subventions attribuées aux associations :

Aux P'tits Câlins	31 981 €
Bambins d'Aunis.....	77 380 €
Les Jolis Mômes.....	21 454 €
Les Petits Galopins*	19 907 €
L'Îlot Vacances*	36 475 €
Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes*	32 062 €
Relais Petite Enfance « Grains de Soleil »*	8 300 €
Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE) *	70 346 €
(Dont enveloppe Mobilité 2026 : 6 000 €)	
Vacances Loisirs le Thou Landrais (VLTl)	29 379 €
Centre d'Animation et de Citoyenneté.....	27 747 €

Subventions sur projets attribuées aux associations :

Centre d'Animation et de Citoyenneté	2 854 €
Les échiquiers surgériens	3 200 €
Outil en main.....	1 000 €
Scouts et Guide de France	1 500 €
UDAF 17.....	3 000 €

- **Arrêt des modalités** de calcul pour les subventions 2026, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- **Accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance**
 - 1,94 euros par heure enfant facturée pour les structures multi-accueils associatives (sur N-1)
 - 6,61 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP (sur N-1)
- **Accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs,**
 - 0,84 euros de l'heure enfant réalisée périscolaire déclarée (réalisée N-1)
 - 0,88 euros de l'heure enfant réalisée extrascolaire déclarée (réalisée N-1)
- **Accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D**
 - 300 euros pour un stage base BAFA
 - 270 euros pour un stage approfondissement BAFA
 - 460 euros pour un stage base BAFD
 - 300 euros pour un stage approfondissement BAFD

Pour les subventions (hors calculs automatiques) :

- Aides aux projets sur demandes
- Convention de financements en vigueur avec le Centre d'Animation et de Citoyenneté
- Un accompagnement aux postes jeunesse dans les accueils jeunes
- Un accompagnement au Relais Petite Enfance associatif « grains de Soleil »

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2026 en ce qui concerne le volet développement social.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du développement social, rappelle que la somme de **219 712 euros** a été inscrite au budget 2026 au titre des subventions relevant du développement social, à budget équivalent 2025.

Monsieur Christian BRUNIER, rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Action Sociale en janvier 2026 à hauteur de 30% de ce qui avait été accordé en 2025, **aux associations, comme suit :**

Aunis GD	16 200 €
AROZOAR / Jardin de Cocagne	13 973 €
Soit un total de 30 173 €	

Monsieur Christian BRUNIER, précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures par la présente délibération.

Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

POUR L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS STRUCTURELLES

Monsieur Christian BRUNIER propose d'accorder les subventions au titre du mois de mars 2026, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2025, aux associations comme suit :

Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 250 €
AROZOAR	23 288 €
Aide à l'Emploi.....	6 278 €
Aunis GD	27 000 €
Bambins d'Aunis	2 250 €
Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes.....	2 565 €

Conformément à la convention de financement 2026 – 2029, l'aide financière sera à hauteur de 50 % du montant de l'annexe prévisionnelle 2026 pour :

Centre d'Animation et de Citoyenneté	42 278 €
--	----------

Conformément à la convention en vigueur jusqu'en 2027, l'aide financière sera à hauteur de 100% de la subvention 2025, pour :

Association pour l'habitat des jeunes « A chacun son Toi'..T »	17 000 €
---	----------

Soit un total au titre du mois mars 2026 pour l'ensemble des subventions structurelles dans le cadre de l'action sociale de **122 909 €**.

Pour les demandes de subventions sur projets au titre de 2026, **Monsieur Christian BRUNIER** explique que la commission action sociale du 19 février 2026 a émis un avis favorable pour attribuer la totalité des subventions accordées sur projets, à l'association comme suit :

Centre d'Animation et de Citoyenneté	1 418 €
--------------------------------------	---------

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Soit un total attribué au titre du mois mars 2026 pour l'ensemble des subventions action sociale sur projets de 1 418 €

Soit un total attribué au titre du mois de mars 2026 pour l'ensemble des subventions structurelles et sur projets, dans le cadre de l'action sociale de 124 327 €

Une autre proposition de subventions, dans le cadre du Développement Social (sans avance) est proposée, comme suit :

- Centre intercommunal d'Action Sociale 481 400 €

Monsieur Christian BRUNIER précise que par la suite, les membres de la commission sociale se réuniront en octobre 2026, pour l'attribution des soldes de subvention sur les modalités 2026 définies ci-dessous, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée.

Monsieur Christian BRUNIER explique qu'une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer un **soutien financier adapté**. Ces modalités permettront aux structures de conserver une situation financière stable sur l'année 2025.

Ainsi, la commission Action Sociale du 19 février 2026, a donné un avis favorable aux propositions de modalités de subventions 2026, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques".

- Pour les structures d'insertion : Participation à hauteur de 2 700 euros par ETP
- Pour les espaces de Vie Sociale : Accompagnement à hauteur de 4 500 euros par structure labellisée.

Pour les subventions (hors calculs automatiques)

- Aides aux projets sur demandes
- Conventions de financements en vigueur avec le Centre d'Animation et de Citoyenneté et l'association « A Chacun son Toi...t ».

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet développement social, comme suit :

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Arrêt, au titre du mois de mars 2026, des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Subventions attribuées aux associations :

• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 250 €
• AROZOAAR	23 288 €
• Aide à l'emploi	6 278 €
• Aunis GD	27 000 €
• Bambins d'Aunis	2 250 €
• Plaine d'Aunis Plaine de Jeune (PAPJ)	2 565 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC)	43 696 €
• Association pour l'habitat des jeunes « A chacun son Toi'..T »	17 000 €

Autre subvention allouée :

• Centre intercommunal d'Action Sociale	481 400 €
---	-----------

- Arrêt des modalités de calcul pour les subventions 2026, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- Pour les structures d'insertion :
 - Participation à hauteur de 2 700 euros par ETP
- Pour les espaces de Vie Sociale :
 - Accompagnement à hauteur de 4 500 euros par structures labellisées

Pour les subventions (hors calculs automatiques)

- Aides aux projets sur demandes
- Conventions de financements en vigueur avec le Centre d'Animation et de Citoyenneté et l'association « A Chacun son Toi...t ».

VOLET CULTURE

Il sera demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2026, pour le volet culture.

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la culture indique que les membres de la commission culture réunie le 9 février dernier ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Madame Catherine DESPREZ rappelle qu'en 2025 l'enveloppe globale prévisionnelle « subventions » inscrite au budget imputable à la culture a été **portée à 377 600 euros** permettant notamment de répondre favorablement aux demandes du Palace.

Cette année, l'Ecole de la Petite Aunis (EMPA) a sollicité une augmentation de sa subvention de fonctionnement de 6 000 € aux motifs que :

- Dix nouveaux élèves du territoire Aunis sud sont inscrits depuis septembre 2025
- De l'augmentation de la masse salariale avec un nouveau professeur de violon (auparavant les cours étaient donnés par une bénévole) et la révision de la convention collective
- De la baisse de la subvention du Département.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Cette demande, si le budget demeurerait constant, obère les autres demandes et le montant total des subventions hors fonctionnement du Palace et de l'EMPA passerait de 29 600 € à 23 600 €.

La Commission a cependant proposé une répartition la plus stricte possible en refusant de participer aux anniversaires des structures (3 associations : 25 ans du Comité des Fêtes de Surgères, 30 ans des 3C Théâtre, et 25 ans de la Cie Autour de Peter).

La Commission a aussi pu compter sur l'absence de 3 demandes de subventions, lui permettant de réaffecter des crédits :

- La ville d'Aigrefeuille d'Aunis pour le Site en Scène (1 600 €) dont le dossier est arrivé hors délai,
- L'absence de l'organisation du Symposium de sculpture en 2026 (1 700 €),
- L'absence de demande de subvention de La Motte (1 000 €).

La commission a aussi proposé de rejeter la demande d'augmentation de subvention du Surgères Brass Festival porté par l'association Surgères en Scène. Cette subvention de 10 000 € est déjà la plus importante qu'attribue la CdC (hors Palace et EMPA). La demande portait sur une réévaluation à 15 000 €.

Enfin, la CdC Aunis Sud porte un projet intercommunal et pluriannuel avec la nouvelle création « itinérante » de la Compagnie L'Orée du Bois : « Ozanne l'épopée Canadienne » en partenariat avec les 3C et la Cie Le point du Jour.

Ce projet se situe dans la continuité des créations historiques estivales des 3C Théâtre à Surgères « Parole de Gargouille » longtemps portées par les 3C théâtre et soutenues par la Communauté de Communes.

Ce nouveau projet intercommunal consiste à mettre en lumière un patrimoine communal, sur 5 communes (4 par an plus Surgères) sur 3 ans. Les communes participent au financement du spectacle à hauteur de 700 €. Ainsi 13 communes pourraient bénéficier de ce spectacle.

Ce projet nécessite une subvention de 4 000 € par an sur 3 ans que la Collectivité se devait de soutenir.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les projets des autres associations, la commission culture a souhaité une augmentation de l'enveloppe à hauteur de 3 000 € permettant de soutenir l'EMPA, tout en maintenant l'enveloppe des autres projets associatifs.

Avec cette aide financière supplémentaire sur l'enveloppe totale de subvention, le soutien à l'EMPA se porterait à + 6 000 € comme demandé mais à ce stade le projet intercommunale « Ozanne une épopée canadienne » n'est pas totalement financé.

La conférence des Maires du 24 février a validé cette augmentation de 3 000 euros de l'enveloppe des subvention culture.

Aussi la répartition des subventions Culture pour 2026 proposée au Conseil Communautaire est la suivante :

1°) Au titre de la Compétence communautaire - fonctionnement :

- | | |
|---|-----------|
| - Association Le Palace - Cinéma, multimédia - spectacle vivant : | 304 000 € |
| - Ecole de Musique de la Petite Aunis (+ 6 000 €) : | 50 000 € |

2°) Au titre du critère : manifestation d'envergure extracommunautaire - rayonnement et fréquentation :

- | | |
|--|----------|
| - Music Art Diffusion - Festival Sérénade 6 - 8 août 2026 : | 600 € |
| - Association Surgères en Scène -Surgères Brass Festival 23 -25 juillet 26 | 10 000 € |
| - Académie des cuivres et percussions de Surgères -18 - 25 juillet 2026 : | 2 100 € |

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

- En Avant-Première :

Festival des écritures - 8 - 11 octobre 2026 : 1 800 €
La Folle Journée de l'écriture - 4 avril 2026 : 700 €

3°) Au titre du critère : Projet culturel de proximité présentant un caractère unique sur le territoire et participant à la démocratisation culturelle :

- Voix d'Aunis - diffusion " son'jeux" et "Méditation du Marais" :	1 000 €
- AIGREFOLK - 5 ^{ème} édition festival Folk - 5 au 7 juin 2026 :	450 €
- AMICALE LAIQUE D'AIGREFEUILLE - Journée du Patrimoine 2025 - histoire de la gare d'Aigrefeuille/ Le Thou :	300 €
- ANIMA'PHOENIX BY ANIMA ART CREA (1 ^{ère} demande) - octobre rose	700 €

4°) Au titre du Soufflen au spectacle vivant diffusion ou création :

- 3C théâtre – création d'un festival : FESTILACAN	1 800 €
- Compagnie Déculottée - En attendant le Petit Poucet – nouvelle co-création avec la Compagnie L'orée du Bois – projet 2026-2028	800 €
- Compagnie L'orée du Bois - Ozanne l'épopée Canadienne – 5 spectacles itinérants /été sur 2026-27-28	3 250 €
- Compagnie Autour de Peter - Peter en Aunis :	500 €
- Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis :	
Cinéma chez Nous :	500 €
Les nuits folles d'Aigrefeuille d'aunis 2026	400 €

Total : 378 900 €

Il reste une enveloppe de 1 700 € qui sera délibéré en fin d'année afin de verser à l'Orchestre d'Harmonie de Surgères le montant exact de la mise à disposition qui leur est accordée.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet culture, comme suit :

POUR LE VOLET CULTURE

- Arrêt des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

Nom de la structure	Montant subvention en euros
Le Palace	304 000
EMPA	50 000
Music Art Diffusion	600
Association Surgères en Scène	10 000

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Académie des cuivres et percussions de Surgères	2 100
En Avant-Première	1 800 – Festival des écritures 700 – La folle journée de l'écriture
Voix d'Aunis	1 000
Association AIGREFOLK	450
Amicale Laïque d'Aigrefeuille	300
Anima'phoenix dy anima art crea	700
Compagnie 3C théâtre	1 800
Compagnie Déculottée	800
Compagnie L'orée du Bois	3 250
Compagnie Autour de Peter	500
Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	500 – Cinéma chez nous 400 - Les nuits folles d'Aigrefeuille d'Aunis

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2026 en ce qui concerne le volet développement économique.

Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-Président en charge du développement économique indique que les membres de la commission développement économique ont été consultés le 9 mars dernier et ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Monsieur Eric BERNARDIN rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives, aux clubs d'entreprises et aux associations d'artisans et commerçants, et qu'à ce titre des crédits ont été inscrits au budget primitifs 2026.

Il présente ces demandes :

- L'outil en main Surgérien
Cette association a pour objet l'initiation des jeunes (de 9 à 14 ans) aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des professionnels ou experts, retraités ou non, toujours bénévoles, qui initient les jeunes, les enfants aux métiers manuels et du patrimoine et à leur évolution.
Un soutien financier a été sollicité auprès de la Communauté de Communes pour le financement des charges de fonctionnement. Le montant demandé est de 500 euros.
- L'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et environs (UACIS)
Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication, et au titre des actions communes et transversales avec le Club d'entreprises Aunis Sud engagées pour 2026, cette association a sollicité une subvention d'un montant de 2 000 euros.
- La Mission locale
Il s'agit de 2 demandes.
 - o Une prise en charge du transport du public scolaire et une participation au plan de communication du dispositif « Escalier chez les Pros I ».
 Il s'agit d'une action partenariale avec les autres EPCI du périmètre de contractualisation avec la région Nouvelle-Aquitaine, et qui vise à faire découvrir les entreprises du territoire. Montant de la demande : 1 000 euros,

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

- o Un soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) », pour une demande de financement de 1 000 euros.

La Communauté de Communes est partenaire de l'ERIP qui a pour objectif de mettre en œuvre une offre de services complémentaire à celle des cinq opérateurs du Conseiller en Evolution Professionnel (CEP) (Mission Locale, France Travail, CAP emploi, Association pour l'emploi des cadres (APEC) et Transitions Pro).

Des moyens supplémentaires sont mobilisés au niveau de l'ERIP en matière de communication pour sensibiliser davantage les publics sur les actions et les services disponibles : la formation, la recherche d'emploi, la validation des acquis de l'expérience (VAE), les métiers, la création ou la reprise d'une entreprise, etc.

Monsieur le Vice-Président, propose les attributions de subventions suivantes :

Associations	Projets 2026	Demande de subvention pour 2026
L'OUTIL EN MAIN SURGERIEN	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	500 €
UACIS (Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères)	Aide à la communication	1 000 €
	Aide biennale des métiers d'art	1 000 €
MISSION LOCALE	Prise en charge du transport du public scolaire et une participation au plan de communication du dispositif « Escalier chez les Pros ! »	1 000 €
	Soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité – ERIP »	1 000 €

Monsieur Eric BERNARDIN ajoute que cette année, le club des entreprises Aunis Sud dont le rôle consiste à promouvoir les activités existantes et à engager, avec l'appui de ses partenaires (collectivités et chambres consulaires) des actions de développement afin de susciter l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire Aunis Sud n'a pas déposé de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Présents et pouvoirs 36
Abstentions 0
Exprimés 36
Pour 36
Contre 0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet développement économique, comme suit :

POUR LE VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Arrêt des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

Noms	Actions	Montant de la subvention
L'OUTIL EN MAIN SURGERIEN	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	500 €
UACIS (Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères)	Aide à la communication	1 000 €
	Aide biennale des métiers d'art	1 000 €
MISSION LOCALE	Prise en charge du transport du public scolaire et une participation au plan de communication du dispositif « Escalier chez les Pros I »	1 000 €
	Soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité – ERIP »	1 000 €

VOLET SPORT

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2026 en ce qui concerne le volet sport.

SOUTIEN AUX CLUBS QUI EXERCENT UNE ACTION EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives informe les élus que cette année, les activités sportives dans les clubs associatifs sont en légère baisse au niveau licence mais il y a une augmentation des demandes de formations et manifestations.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Il ajoute que les élus de la commission sports souhaitent continuer cette année la sensibilisation de la formation aux gestes aux premier secours à toutes associations du territoire qui est indispensable pour le bon fonctionnement et la sécurité des clubs. C'est pourquoi, un partenariat avec l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers 17 est en cours.

L'enveloppe globale de départ devra être adoptée lors du vote du budget le 3 mars 2026 pour un montant de 50 000 euros

Voici la répartition proposée pour les différents soutiens aux associations sportives :

- pour les jeunes de moins de 18 ans 37 856 €
 - pour les manifestations 7 061 €
 - pour les formations 4 010 €
- soit un total de 48 927 €**

Monsieur Gilles GAY propose donc de soutenir les clubs en attribuant 16 € par jeune de moins de 18 ans en 2026 et qu'une réserve de 1 600 € est estimée à 100 licenciés pour le SCS Natation en fin d'année. De plus, cette année, une nouvelle association sportive « Association Sportive Jeanne d'Arc » a fait une demande qui correspond aux critères.

Monsieur Gilles GAY selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Siège de l'association	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	Proposition 16 € par enfant résident sur le territoire
Karaté Club Surgérien	Surgères	31	496 €
Escrime Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	12	192 €
SCS Tennis	Surgères	52	832 €
Full Gym (Boxing Club Surgères)	Surgères	34	544 €
USA Rugby Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	54	864 €
Canton Aunis Football Club	Surgères	157	2 512 €
Echiquier Surgérien	Surgères	50	800 €
USA Athlétisme Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	81	1 296 €
SCS Basket	Surgères	110	1 760 €
USA Tennis Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	47	752 €
Surgères Escalade Club	Surgères	54	864 €
Surgères Escrime	Surgères	13	208 €
Judo Club Aigrefeuillais	Aigrefeuille d'Aunis	91	1 456 €
Les archers d'Hélène	Surgères	12	192 €
Les Archers Aigrefeuillais	Aigrefeuille d'Aunis	12	192 €
Judo Club Surgères	Surgères	85	1 360 €
USA Foot Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	136	2 176 €
SCS Rugby	Surgères	97	1 552 €
Stade Boisseuillais Foot	St Mard	41	656 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	Surgères	66	1 056 €

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Club Pongiste Surgérien	Surgères	19	304 €
Vis ton rêve de sportif	Aigrefeuille d'Aunis	20	320 €
Ciré Sport basket	Ciré	100	1 600 €
Tennis Club St Georges	St Georges du bois	21	336 €
Aunis Sud Triathlon	Surgères	16	256 €
SCS Handball	Surgères	122	1 952 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	Aigrefeuille d'Aunis	40	640 €
Association Sportive Dulin	Aigrefeuille d'Aunis	205	3 280 €
SCS Plongée	Surgères	4	64 €
Association Sportive De Fonsèque	Surgères	134	2 144 €
Mokuso	Surgères	11	176 €
Ciré Tennis Club	Ciré d'Aunis	21	336 €
Club pongiste Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	18	288 €
SCS Athlétisme	Surgères	51	816 €
Les étoiles d'Aigrefeuille	Aigrefeuille d'Aunis	67	1 072 €
Association Sportive Lycée Pays d'Aunis	Surgères	54	864 €
Association Sportive Jeanne D'Arc	Surgères	58	928 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	Le Thou	70	1 120 €

Soit un total de 36 256 € pour un total de 2 266 jeunes licenciés

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Gilles GAY indique qu'au titre des manifestations sportives, la répartition des aides aux manifestations proposées, selon les critères d'attribution voté l'an dernier atteint un montant de 7 061 €.

Association	Nom du projet	Montant proposé lors de la commission du 22 janvier
Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	1 523 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	270 €
Echiquier Surgérien	15ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	368 €
Les Archers d'Hélène	Organisation d'un championnat départemental tir 18m	180 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	800 €

AR Prefecture017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

SCS Rugby Surgères	9ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 6ème tournoi Jean Filippi	1 040 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500 €
Aunis Sud Triathlon	Bike and Run	770 €
ACP Surgères	1er tournoi régional de tennis de table	300 €
Loisirs Le Thou Jeunesse	Tournoi U10-U11 et loisirs	500 €
SCS Basket	Fête nationale mini Basket	150 €
	Nuit du basket	60 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600 €

AIDE A LA FORMATION

Monsieur Gilles GAY informe le bureau que l'enveloppe budgétaire prévisionnelle relative à l'aide à la formation est de 4 010 euros pour environ 30 bénévoles et 20 bénévoles premiers secours.

Elle sera ventilée en fin d'année et individualisée au regard des formations réellement suivies par les bénévoles des clubs.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
 - Décide d'attribuer les subventions proposées ci-dessus aux associations sportives et autres structures, pour le volet sport,
 - Autorise le Président à signer une convention avec les associations et structures sportives afin de permettre le versement des subventions arrêtées ci-dessus,
 - Arrête l'enveloppe budgétaire relative à l'aide à la formation à la somme de 4 010 euros.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 12 mars 2026

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Philippe BARITEAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_29-DE
Reçu le 13/03/2026

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_28-DE
Reçu le 13/03/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du mardi 10 mars 2026
DELIBERATION n°2026_03_28*

**CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE
FINANCEMENT ET DE SON ANNEXE DE SUBVENTIONS 2026**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Volants	
50	30	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) – Didier BARREAU - Pascale GRIS – Joël LALOYAU – Marie France MORANT - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI -Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE (a reçu pouvoir de Valérie RIVÉ) – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Frédérique RAGOT			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Danielle BALLANGER (excusée), François PELLETIER (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Bruno CALMONT (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Thierry PILLAUD (excusé) Pascale BERTEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Jean-Yves ROUSSEAU, Stéphane AUGÉ, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Philippe BARITEAU	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 04 mars 2026	Télétransmission en préfecture le : 11 3 MARS 2026 n°: 017-200041614-20260310-2026_03_28-DE
Affichage de la convocation le : 04 mars 2026	Date de publication sur le site Internet : 11 8 MARS 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_28-DE
Reçu le 13/03/2026

CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE SON ANNEXE DE SUBVENTIONS 2026

Vu le renouvellement de l'agrément du Projet Social de l'association « Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères » agréée Centre social, pour la période 2026-2029,

Vu l'avis favorable des commissions Enfance, Jeunesse, Famille et développement social, du 19 février 2026,

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires en présence des membres du bureau communautaire du 24 février 2026,

Considérant que le projet porté par l'association « Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères » est inscrit dans l'intérêt communautaire des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud et dans les objectifs définis dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Considérant le partenariat engagé entre la Communauté de Communes Aunis Sud et cette association,

Madame Pascale GRIS et Monsieur Christian BRUNIER indiquent au conseil communautaire que cette convention a pour objet de pérenniser le partenariat entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères, et de définir les modalités de soutien financier et de suivi du Projet Social 2026-2029.

La convention est conclue pour une durée déterminée correspondant à la période de mise en œuvre du Projet Social, soit pour 4 années, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

La Communauté de Communes accorde à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant annuel qui restera conforme :

- à la décision du conseil communautaire compétent pour statuer sur l'attribution des subventions selon les règles de délibération et au vote des budgets annuels de la Communauté de Communes,
- aux modalités définies dans cette convention de partenariat.

Ainsi, cette subvention annuelle pourra être révisée, dans le respect des règles de délibération et sous réserve du vote du budget. De plus, la Communauté de Communes se réserve le droit d'examiner toute demande de révision du partenaire qui serait liée à une évolution du fonctionnement de l'association.

Le versement de la subvention annuelle pourrait être réalisé après le vote du budget primitif de la Communauté de Communes Aunis Sud et, pour la durée de contractualisation, selon les modalités prévisionnelles suivantes :

- en mars, 50 % du montant de l'annexe prévisionnelle annuelle ci-jointe à la convention,
- en octobre, le solde après réception et validation du bilan financier et du compte de résultat certifiés.

Il est à noter que les projets dits « non structurants » sont exclus du champ de cette convention. Ils feront l'objet de demandes de subventions spécifiques déposées annuellement par l'association et seront soumis aux règles d'attributions des subventions de la Communauté de Communes.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_28-DE
Reçu le 13/03/2026

Madame Pascale GRIS et Monsieur Christian BRUNIER exposent les montants de subventions à considérer, au titre de l'année 2026 :

**Annexe subventions 2026 soumise à l'approbation du conseil communautaire
compétent pour statuer sur l'attribution des subventions.**

Propositions d'affectations des subventions 2026	Enfance - Jeunesse - Parentalité	Action Sociale
Accompagnement au poste « Coordination Parentalité »	13 330,00 €	
Accompagnement au poste « Animateur Enfance »	18 360,00 €	
Accompagnement au poste « Animateur Jeunesse »	23 250,00 €	
Fonctionnement LAEP (sur modalités)	555,00 €	
Accompagnement au poste « Animateur de prévention »		11 731,00 €
Accompagnement au poste « Animateur gens du voyage »		6 867,00 €
Ingénierie et pilotage		40 055,00 €
Fonctionnement de l'activité recyclerie "Bouticac"		9 869,00 €
Fonctionnement de l'activité de location de deux roues		7 793,00 €
Actions culturelles « scènes d'été »		8 240,00 €
Subventions 2026	55 495,00 €	84 555,00 €
Acompte 50% mars 2026	27 747 €	42 278 €
Solde octobre 2026	27 748 €	42 277 €

Enfin, **Madame Pascale GRIS et Monsieur Christian BRUNIER** précisent que les actions mises en œuvre dans le cadre du Projet Social feront l'objet d'un suivi annuel concerté entre la Communauté de Communes et l'association.

A ce titre, un comité de suivi, composé de représentants des deux parties, sera mis en place. Il pourra être élargi aux partenaires institutionnels financeurs comme la CAF, les communes du territoire et le Département.

Après cet exposé, **Madame Pascale GRIS et Monsieur Christian BRUNIER** proposent que cette convention de financement et son annexe soient soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_28-DE
Reçu le 13/03/2026

- Adopte la convention de financement à passer entre l'association « Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères » et la Communauté de Communes Aunis Sud, tel qu'annexée à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à signer ce document et à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mars 2026

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Philippe BARITEAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.